

La communauté protestante de **Lauris** sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Jacques Bosse (1683-1731)

Transcription : Françoise APPY

Description :

3 E 41/117 :

1685-1686 : Prix-fait pour la démolition du temple de Mérindol. Révocation de l'Édit de Nantes (1685) : narration de l'arrivée des Dragons jaunes du régiment Mestre de Camp Général, les abjurations collectives des habitants de Lauris, Puget et Mérindol.

AD 84

Notaire de Lauris

**3 E 41/117
Jacques Bosse**

Prise en notes et transcription : Françoise APPY

1685

f° 1 et 1v° :

Nota que le 7^e juin 1685, la cour de Parlement de ce pays a fait arrest portant interdiction de l'exercice de la Religion prétendue et Réformée du lieu de Mérindol, et ordonné que le temple dudit Mérindol où l'exercice de ladite Religion se faisoit seroit démoly.

Le prix-fait de démolition feust donné le 24 dudit mois ¹ à Joseph Renoux, Jean Baptiste Bousset et Jean Baptiste Redortier, mestres massons, dudit Lauris, quy y auroient satisfaits suivant le contract sur ce passé le même jour rière nous notaire dans le présent registre à f° 151.

Le 21 octobre de la mesme année arriva en ce lieu quatre compagnies de dragons jaulnes du Régimant Maître de camp général ², autrement dict le Régimens de Tessel, sur les 9 à 10 heures du soir, pour faire abjuration à ceux de la RPR. Ce qu'ilz auroient fait le landemain, 22 dudict mois, appert du contrat d'abjuration dans le présent registre f° 244. Et le mesme jour, les quatre compagnies de dragons eurent ordre de déloger d'ycy et de s'en aller coucher à Apt, ayant party sur le midy.

Le jours auparavant que les mesmes dragons arrivassent icy, les huguenotz de Mérindol firent leur abjuration générale et le 29 dudict mois d'octobre, monseigneur le comte de Grignan, lieutenant du Roy et commandeur en cette province, m'envoya ordre d'aller audit Mérindol pour rédiger leurs abjurations en contrat publié. Ce que je fis le landemain, 30 dudict mois. Le contract est au f° 255.

Le soir du 21, quy fust le soir de l'arrivée des dragons en ce lieue, ceux de la Religion prétendue Réformée de Lourmarin s'en alloient en foule à l'église pour faire leurs abjurations, ayant appris que nous avions eu le logement. Et leur empressement feust sy grand que le sieur vicair feust d'obligation de faire fermer la porte de son église, ne pouvant pas le contenir un sy grand nombre, ainssin que la chose feust asseurée le landemain par ledict sieur vicair et autres personnes dignes de fois quy auroient esté tesmoins oculaires.

Il falut faire des extraicts de tous lesdicts actes d'abjuration pour monseigneur le gouverneur qu'ilz envoyait à Paris au Roy.

¹ . 24 juin 1685.

² . Le régiment Mestre de Camp Général dragons est un régiment de cavalerie créé en 1674 sous le nom de régiment de Tessé dragons.

f° 97 et 97v° :

Abjuration de religion faite par Pierre et Jean Boudouire, père et filz, autre Pierre et Mathieu et Isabeau Boudouires, filz dudict Jean

L'an 1685, et le jour 2^e du mois d'apvril.

Dans l'église parrossiale de ce lieu de Lauris, par-devant nous notaire royal subsigné, présents les tesmoins cy-après només, ont esté présents en leurs personnes :

- Pierre et Jean Boudouires, père et filz, mesnagers, du lieu de Mérindol ;*
- autre Pierre et Mathieu et Élisabeth Boudouires, frères ³.*

De leurs grés, ont abjuré comme ilz abjurent la fausse religion et hérésie de Calvin où ilz avoient, les uns et les autres, cy-devant vescu, et ont ambrassé par la miséricorde de Dieu la religion catholique, apostolique et romaine, entre les mains de messire Honoré Drogoul, prêtre, docteur en sainte théologie et vicaire perpétuel du lieu de Lourmarin. Par les soins duquel, ilz ont esté instruits et instruites et receu d'icelluy l'absolution de ladicte hérésie, suivant le pouvoir quy luy a esté donné par monseigneur l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix. Et ensuite receu le saint cresse des mains dudict messire Drogoul, et le supplément des cérémonies du saint baptesme. Ayant fait publiquement cet acte de profession de la foy catholique, apostolique et romaine, en laquelle ilz ont protexté et déclaré vouloir vivre et mourir.

Se soumettant aux peines des saintz décretz et par les déclarations de Sa Majesté contre les relaps.

Et y ont à cet effect, ledict Pierre Boudouire père humblement supplié S^r Jean Estienne Périn, bourgeois, de Cavaillon, d'estre son protecteur et son parrain, et ledict Jean filz, S^r Jacques Jancelme, et Pierre Cavasse d'estre celluy de Pierre son filz, Anthoine Soullier d'estre celluy de dudict Mathieu, aussy son filz, et Marie Salatin, femme dudict Sollier, marraine et protectrice de ladicte Élisabet Boudouire, sa fille, tous icy présents [...].

Et de tout ce que dessus, les uns et les autres m'ont requys acte, que leur avons concédé. En présence de messire Jean Drogoul, prêtre, bachelier en sainte théologie et vicaire perpétuel dudict Lauris, Barthelémy Thomé, maistre tourneur, et Jean Baptiste Bousso, maistre masson, dudict Lauris, et autres tesmoins requys. Et subsignés, avec ledict Jean Boudouire ; ce que les autres ont dict ne sçavoir faire, de ce enquis, suivant l'ordonnance.

<i>Jacques Jancelme</i>	<i>Jean Boudouire</i>
	<i>Drogoul, vic.</i>
<i>J.Périn</i>	<i>Drogoul, vic. curé de Lauris</i>
<i>Tempier</i>	<i>T.Soutlial</i>
<i>J.B.Bousso</i>	<i>Bruech</i>
<i>Cavasse</i>	<i>Thomé</i>
	<i>Bosse, not.</i>

f° 151 :

Prix-fait de démollissement du temple de Mérindol pour messire André Félix, prêtre et vicaire de Mérindol, contre Jean Baptiste Bousso, mestre masson, Joseph et André Renoux, et Jean Batiste Redortier, aussy masson, de Lauris

- 24 juin 1685

- messire André FÉLIX, prêtre, docteur en sainte théologie, vicaire perpétuel de Mérindol,

³ . Probablement les enfants de Jean BOUDOYRE et petits-enfants de Pierre BOUDOYRE.

syndic et official forain de l'évêché de Cavailion

- Suite à l'arrêt du Parlement du 7 juin 1685
- La démolition commencera mercredi prochain (le 27 juin 1685)
- Prix : 100 livres

dont 56 livres payées ce jour par Jean MEYNARD, à feu Jean, bourgeois, de Mérindol et les 44 livres restantes : 22 livres à la moitié des travaux, 22 livres à la fin

- Publié dans la maison du viguier de Mérindol

f° 244v° à 245v° :

Abjuration du S^r Savournin et autres, de Lauris

L'an 1685, et le 22 du mois d'octobre.

Par-devant nous notaire royal sousigné, présents les tesmoins cy-après només, constitué en leurs personnes :

- *cappitaine Paul de Savournin ;*
- *Jean Lajon, mesnager, autre Jean et Pierre Lajons, ses enffans, Jeanne et Marguerite Lajons, ses filles ;*
- *Louise Béraude, vefve de Jacques Crespin, Jacques et Daniel Crespins, et Louise Crespin, ses enffans et filles ;*
- *Martin Clot, travailleur, et Marie Geize ⁴, mariés, Magdeleine, Marguerite, Suzane, Marie et Olimpe Clotz, ses cinq filles ;*
- *François Clot, aussy travailleur, et Anne Vienque, sa femme, et Magdeleine Clot, sa fille ;*
- *Jacques Ginoux et Marie Palenque, mariés ;*
- *Jeanne Soubeirane, du lieu de Gordes, servante dudict Savournin ;*
- *Jacques Barthélemy et Isabeau Gayde, sa femme, tant à son nom que de Louis, François et Jean Barthellemy, et Magdeleine Barthellemy, ses enffans et filles ;*
- *Pierre Rey, de Lourmarin, berger du rantier du S^r Pierre Sambuc ;*
- *Jean Périn et Suzane Sautière ⁵, sa femme ;*
- *Jeanne Clot, vefve ;*
- *Louis Docende, originaire de Gordes, rézidant en ce lieu de Lauris, et Marguerite Clot, sa femme, Daniel, Jean et Paul Docende, ses trois enfants, Anne et Marguerite Docende, ses deux filles ;*
- *et Jean Salenc, filz de Pierre, mesnager, originaire de Gordes ;*

tous rézidans au Pujet ou en ce lieu de Lauris, ou natifs et originaires desdits lieux.

Lesquels, de leur gré, ont abjuré, comme ilz abjurent l'hérésie de Calvin dans laquelle ils ont cy-devant vesqueu et ont ambrassé par la miséricorde de Dieu la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle ilz ont déclaré vouloir vivre à l'advenir et y mourir.

Ce soubmettant aux peines portées par les saints décretz et ordonnances de Sa Majesté contre les relaps, ayant receus des mains de messire Jean Drogoul, prêtre et vicaire et perpétuel commissaire à ce député par M^{gr} Phélique, grand vicaire et official général de monseigneur l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, l'absolution de ladite hérésie. Et pour les observer, ils ont pretté serement entre les mains du mesme Drogoul sur les saints évangilles.

Nous ayant du tout requis acte, leur avons concédé audict Lauris, dans l'église parrossiale dudict Lauris. Présents : messire Honoré Paul, messire Guiherme Blet, prêtre et seconds dudict lieu, messire Mathieu Drogoul, aussy prêtre et protonotaire du saint siège apostolique dudict lieu, et S^r Pierre Redortre, [...], premier consul, et autres, dudict Lauris, tesmoins requis. Et sousignés, avec ledit S^r Savournin, Lajon et Crespin ; après que tous les autres ont déclaré ne sçavoir escrire.

de Savornin

Drogoul, vic.

⁴ . En fait, il s'agit de Marie GAY.

⁵ . En fait, il s'agit de Suzanne EYSSAUTIER.

J.Lajon
Manan

Crespin
Blet

H.Paul, p^{tre} second.
Bosse, not.

f° 245v° à 246v° :

Abjuration de Jean Repeirt et autres, dudict Lauris

De mesme jour ⁶.

Par-devant nous, quy [...], constitué :

- *Jean Ripert, filz d'Henrie, originaire de La Motte d'Aygues ;*
- *Jean Beridot père, Jean son filz, Jacques son autre filz et Jeanne Serre, femme dudict Jean père, et Jeanne Roux, sa belle-fille ⁷, tant en son nom que de Jean et Jeanne Baridot, ses petitiz-filz ;*
- *Pierre Salenc, originaire de Gordes, André Salenc, son filz, et Isabeau Deschamps, sa femme ;*
- *Jacques Docendi et Marie, sa fame, filz de Louis Docendi.*

Lesquels, de leurs grés, ont abjuré l'hérésie de Calvin dans laquelle ilz ont vesqueu jusques au jourd'huy, et ont ambrassé par la miséricorde de Dieu la religion catholique, apostolique et romaine, entre les mains de messire Jean Drogoul, prêtre et vicaire perpétuel dudict Lauris, commissaire à ce député par M^{gr} Phelipe, vicaire et official général de monseigneur l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, quy les a absoulx de ladicte hérésie, protestant de vouloir vivre et mourir à l'advenir dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Se soubmettant, en cas de contravention, aux peines portées par les saintz décretz et ordonnances de Sa Majesté contre les relaps.

Ainsin l'ont promis, juré entre les mains dudict messire Drogoul sur les saintes évangiles.

De quoy nous ont requys acte, que leur ay octroyé dans l'église parrossiale dudict Lauris. Présentz lesdicts messire Drogoul, Paul et Blet, prêtre, tesmoins requys. Et soubsignés, avec ledit messire Drogoul, commissaire ; ce que les parties ont déclaré ne sçavoir faire, de ce enquisés, suivant l'ordonnance.

Drogoul, p^{tre}

Drogoul, vic.

H.Paul, p^{tre} secondaire

Bosse, not.

f° 253v° :

Quitance portant département pour Jean Secou, boucher, contre D^{lle} Olympe Silvestre

L'an 1685, et le 26 octobre, advant midy.

Au lieu de Lauris, par-devant nous notaire royal soubsigné, présents les tesmoingz cy-apprès només, constitué en sa personne D^{lle} Olimpe Silvestre, vefve à feu S^r Dominique Savornin, bourgeois, du lieu de Lourmarin.

Laquelle, de son gré, a confessé avoir receu de Jean Secou, boucher, dudict Lauris, icy présent, stipulant, la quantité d'une charge 9 panaux conseigal, que ledit Secou avait achepté lundy dernier ⁸ dans la nuit de Michel Ollivier, dudict Lauris, et icelluy prins au-devant la porte de la grange où ledict Secou se porta, à la réquizion dudict Ollivier. Lesquels grains, ainssin que ledit Secou a appris à la suite, sont de ceux que les dragons logés en ce dict lieu avoit prins dans la bastide que ladite demoiselle a dans le terroir de

⁶ . 22 octobre 1685.

⁷ . Femme de Jacques BARIDON, fils de Jean.

⁸ . Le 22 octobre 1685.

ce dict lieu, quartier dict Fonteinille ⁹.

Et au moyen de ce, ladite D^{lle} Silvestre se despart de la requête qu'elle avoit donné contre dudict Secou pour avoir le ressaisissement desdicts grains et de l'action criminelle qu'elle estoit en estat d'intanter contre d'icelluy, promet de ne jamais l'en rechercher ny aucune personne en son nom.

Et par ses mesmes présantes, ledict Secou quitte ladicte D^{lle} Silvestre de la somme de 15 livres qu'il a esté baillé au S^r Théophile Savornin, son filz, par le cappitaine desdicts dragons du prix desdicts grains qu'ils avoient retirés dudict Secou. Avec promesse aussy de jamais l'en rechercher sans [...] à ladicte D^{lle} de Silvestre de poursuivre ledict Secou au cas qu'il heu achepté plus grande quantité de son dict bled desdict dragons, pour en avoir la restitution ou payement, et de poursuivre criminellement les autres personnes qu'ilz ont adcosté à forcer song grenier et enlevé les graines d'icelluy ou achepté iceux pour le faire encourir la peine telle que de droit et avoir la restitution du restant des grains quy leur ont esté enlevés.

O.Silvestre
de Savornin

Bouer

Bosse, not.

f° 255 à 262v° :

Abjuration de messieurs les proffessans de la
R.P.R. du lieu de Mérindol ¹⁰

Au nom de Dieu soit-il.

L'an 1685, et le 30 du mois d'octobre, avant midy.

Au lieu de Mérindol, soubz le reign de Louis le Grand, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, compte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, qui longuement et heureusement avec prospérité le soit.

Par-devant nous notaire royal soubzsigné, présents les tesmoins cy-après només, constitués en leur personnes :

- S^r Jean Meynard, bourgeois, Suzanne Bouer, sa femme, Marguerite, Anne, Jeanne, Jean et Pierre Meynards, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 9 ans ;
- Gaspard Roubaud, bourgeois, et Magdeleine Bouer, sa femme, Jean et Louise, ses enffans, l'aisné aagé de 2 ans ;
- Thomas Malan, veuf, mesnager, Pierre, André, Suzanne et Marie, Jeanne et Marguerite, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 22 ans, Suzanne d'environ 18, Marie d'environ 16, André d'environ 12, Jeanne de 8 et l'autre de 5 ans ;
- Mathieu Meynard, aussy mesnager, et Marie Meynarde, sa femme, Isabeau, Daniel, Barthélemy, Marie, Michel et Pierre, ses enffans, l'aisnée d'iceux aagée d'environ 17 ans, Daniel d'environ 16, Barthélemy d'environ 13, Marie d'environ 10, Michel de 5 et Pierre d'1 an ;
- Jean Meynard, à feu Michel, et Marguerite Marpoise, sa femme, Marie, Jean, Pierre, Michel et Benjamin, ses enffans, Marie aagée de 17 ans, Jean de 12, Pierre de 10, Michel de 4 et Benjamin d'environ 2 ans ;
- M^e Henric Bouer, cy-devant notaire, et Magdeleine Malan, sa femme, Jean, Suzanne et Jeanne, ses trois enffans, l'aisné aagé d'environ 7 ans, et Pierre Bouer, aagé d'environ 13 ans ;
- Pierre Bouer, M^e appoticaire, et Jeanne Sambuc, sa femme, et Jean Bouer, son enfant, aagé d'environ 2 ans, et Marguerite, sa fille, aagée de 7 ou 8 mois ;
- Elzéar Clot, mesnager, et Magdeleine Meynard, sa femme ;
- Poncet Meynard et Magdeleine Clot, sa femme ;
- Thobie Meynard et Marie Bérison, sa femme, Pierre et Thobie, ses enffans, aagés l'un de

⁹ . Fonteinille, commune de Lauris.

¹⁰ . Bernard APPY : Je tiens à remercier les AD 84 qui m'ont aimablement communiqué les images de cette abjuration collective. Cela a permis une relecture et quelques rectifications par rapport à la première transcription.

12 ans et l'autre d'environ 10 ans ;

- Pierre Meynard et Louise Orcière, sa femme, Pierre et Jacques, ses enffans, aagés d'environ 9 à 10 ans, et trois autres petitz, dont l'aisné est aagé d'environ 4 ans ;
- Mathieu Palenc et Isabeau Palenque, sa femme, Mathieu, Isabeau et Pierre Palenc, ses enffans, l'aisné desquelz est aagé d'environ 12 ans ;
- Jacques Palenc et Magdeleine Boucharde, sa femme, Pierre, Isabeau et Jacques, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 5 ans ;
- Jean Palenc et Jeanne Jourdan, sa femme, et Pierre Palenc, son filz, aagé d'environ 12 ans ;
- Thobie Roumane, tisseur à draps, et Marie Roustang, sa femme, et trois petitz enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 11 ans ;
- Pierre Serre et Anne Sauvaire, sa femme, Daniel, Magdeleine et Isabeau, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 6 ans ;
- Jean Palenc, mareschal à forge, et Anne Roustang, sa femme, Pierre, Catherine, Jean et Jacques, ses enffans, ledit Pierre aagé d'anviron 18 ans, Catherine d'anviron 14, Jean 12 et le plus jeune 8 ans ;
- Pierre Favetier, M^e masson, et Anne Palenque, sa femme, et autre Anne Palenc, sa belle-mère ;
- Honoré Clémens, marchand, et Marie Gaudemard, sa femme, Daniel, Suzanne et Isabeau, ses trois enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 11 ans ;
- Jean Serre, à feu Pierre, mesnager, et Anne Pazier, sa femme, et Jean, son filz, aagé d'environ 2 ans ;
- Jacques Hugues, mesnager, son père Pierre, Marie Meynard, sa femme, Pierre, Joseph, Suzanne et Anne, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 11 ans, et Suzanne Palenque, mère dudit Jacques ;
- Jean Hugues, aussy mesnager, et Isabeau Richard, sa femme ;
- Pierre Cavallier, mesnager, et Marie Serre, sa femme, Pierre et Poncet, ses filz, l'aisné aagé d'environ 4 ans ;
- Jean Bertrand, mesnager, et Jeanne Pazier, sa femme, Isabeau et Marguerite, ses filles, aagés d'environ 20 ans à 21 ans ;
- Daniel Bounine, mesnager ;
- Jean Peyre, mesnager, Marte Roumane, sa belle-mère, et Marie Meynard ¹¹, sa femme, Honoré et Jean, ses enffans, l'aisné aagé de 8 ans ;
- Pierre Martin, tailheur d'habitz, avec Isabeau Meynard, sa femme, Jean, Pierre et Jeanne, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 10 ans ;
- Pierre Serre, à feu Thimotée, et Marie Briquète, sa femme ;
- Pierre Callier, travailleur, et Catherine Gardiol, fille de feu sa femme, aagé d'environ 23 ans, et Pierre, son filz, aagé d'environ 14 ans ;
- André Vilot, thailleur d'habitz, Catherine Fayette, sa femme, Marie, Judy et Jeanne, ses filles, l'aisnée aagée d'environ 7 ans ;
- Jean Roumane, à feu François, mesnager ;
- Jacques Martin, tailheur d'habitz, Marguerite Rassin, sa femme, et Jean, son filz, aagé d'environ 3 ans ;
- Pierre Roumane, tisseur à draps, Suzanne Roustang, sa femme, Pierre, son filz aisé aagé d'environ 11 ans, et trois autres plus jeunes ;
- Daniel Roumane, aussy tisseur à draps, et Anne Bertholin, sa femme ;
- Claude Atte, tisseur à draps, Catherine Thalou, sa femme ;
- Pierre et Daniel Meynards, frères, jeunes hommes, mesnagers, aagés d'environ 22 ans ;
- André Palenc, travailleur, et Marguerite Martin, sa femme, et Jean, son filz, aagé de 5 ans, Marie Palenc, fille aagée d'environ 26 ans ;
- Mathieu Lagnel, travailleur, et Pierre, son filz, aagé d'environ 15 ans ;
- Jean Serre, à feu Thimottée, Anne Serre, sa femme, et Thimottée, son filz, aagé de 2

¹¹ . Il s'agit en fait de Marie PALENC.

- ans, et 2 filles, sçavoir Honnorade, aagée de 10 ans, et Anne, de 5 ans ;
- Joseph Roumane et Marie Palenque, sa femme, Jacques, Joseph, Pierre, Barthélemy et Catherine, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 13 ans ;
 - Jean Boudouire, M^e menuizier, et Marguerite Roubaud, sa femme, Judy et Louise, ses filles, aagées de 3 ou 4 ans ;
 - Jean Palenc, travailleur, et Magdeleine Salenc, sa femme, Catherine, Jean, Jacques, Magdeleine et Marguerite, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 10 ans ;
 - Daniel Palenc, Isabeau, Jean et Mathieu, ses enffans, l'aisnée de tous aagée de 7 ans ;
 - Jean Ferrand et Marguerite Meynard, sa femme, Suzane, Magdeleine, Pierre et Anne, ses enffans, l'aisnée aagée de 12 ans ;
 - Pierre Salenc et Jeanne Ailhaude, sa femme, Jacques et André, ses filz, l'aisné aagé d'environ 5 ans ;
 - Pierre Gardiol et Chrestienne Périn, sa femme ;
 - Jacques Roux, tisseur à toille, et Marguerite Bounette ¹², sa femme, Jean, Jacques, Marie, Suzanne et Pierre, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 14 ans ;
 - Poncet Serre et Marguerite Meynard, sa femme, Anne Callier, veuve ¹³, Jeanne et Magdeleine Serres, filles dudict Poncet, aagées d'environ 18 ans ;
 - Jacques Serre et Suzane Rassin, sa femme, et Jacques, son filz, aagé de 4 ans ;
 - Jacques Martin, cabaretier, Catherine Aïssote, sa mère, Suzanne Palenc, sa femme, et Jacques, son filz, aagé d'environ 7 ans ;
 - Jean Meynard, à feu Jean, travailleur, Jeanne et Isabeau, ses filles, l'aisnée de l'aage de 16 ans, la cadette de 9 ;
 - Anne Martin, vefve ¹⁴, Catherine, Jean et Anne, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 10 ans ;
 - Jean Magnan et Anne Meynarde, sa femme, et Suzane, sa fille, aagée d'1 an ;
 - Henric Malan et Marie Atte, sa femme ;
 - Pierre Atte et Isabeau Bounine, sa femme, et Marie, sa fille, aagée de 2 ans ;
 - Jean Meynard et Claire Goulin, sa femme, Jeanne, François et Malthes, ses enffans, l'aisnée d'iceux aagée de 8 ans ;
 - Pierre Serre et Marie Pazier, sa femme, Pierre et Jacques, ses enffans, aagés d'environ 4 à 5 ans ;
 - Pierre Gaudin et Suzane Bounine, sa femme, Marie, sa fille, aagée d'environ 4 ans ;
 - Pierre Périn et Marguerite Base, sa femme, et Pierre, son filz, aagé de 4 ans ;
 - André Périn, sa femme ¹⁵ et son filz ¹⁶ aagé d'environ 2 ans ;
 - Catherine Barthelémy, vefve de Jacques Favetier, Pierre, Isabeau, Daniel et Jacques, ses enffans, l'aisné aagé de 22 ans, la fille de 20, Daniel de 17 et Jacques de 12 ;
 - Jean Franchesquin et Magdeleine Serre, sa femme, Magdeleine et Jean, ses enffans, aagés de 3 à 4 ans ;
 - André Meynard, mesnager, et Isabeau Meynard, sa femme ;
 - Pierre Serre, jeune homme aagé de 25 ans, filz à feu Moyse ;
 - Malte Roumane, vefve ¹⁷, Isabeau Barette, femme de Daniel Palenc, Marie et Daniel, ses enffans, aagés d'environ 3 à 4 ans ;
 - Jean Serre et Magdeleine Deschamps, sa femme, André, Jean, Jacques et Pierre, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 10 ans ;
 - Jacques Salenc et Marie Palenc, sa femme, Suzanne, Catherine, Marguerite et Anne, ses filles, l'aisnée aagée de 15 ans, Catherine de 12 ;
 - Catherine Luc, vefve de Jean Palenc, Jacques, Jeanne et Anne Palencs, ses enffans, l'aisné

¹² . En fait, il s'agit de Marguerite BOUNENC.

¹³ . Elle est veuve de Vincent BONIN, mort en 1680.

¹⁴ . Elle est veuve de Jean AUDIBERT, mort en 1683.

¹⁵ . Anne COLLETIN.

¹⁶ . Pierre PÉRIN, né en 1683.

¹⁷ . Il s'agit probablement de Marthe ROUMANE, veuve de Jacques PALENC, mort avant 1675. Elle serait en outre la mère de Daniel PALENC marié à Isabeau BARRET.

aagé de 20 ans, Jeanne de 18 et Anne de 10 ans ;

- Barthélemy Docende et Isabeau Gouyran, sa femme ;
- Daniel Docende et Anne Palenc, sa femme, et Barthélemy, son filz, aagé d'environ 1 an ;
- Samuel Palenc et Jeanne Agnel, sa femme, Pierre et Anthoine, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 15 ans ;
- Jacques Guendon, Anne Palenc, sa femme, Anne et Pierre, ses enffans, aagés de 3 ou 4 ans ;
- Magdeleine Clot, vefve ¹⁸ ;
- Pierre Clot et Marie Bertrand, sa femme ;
- Magdeleine Palenque, vefve de Jacques Bernard, Magdeleine Bernard et Jacques, ses enffans, la fille aagée de 22 ans et le filz de 15 ans ;
- Marie Bernard, fille aagée d'environ 22 ans, et Jean, son père ;
- André Favetier et Louise, sa fille, et Daniel, son filz, aagés d'environ 18 ans ;
- Marie Serre, vefve de Jean Serre à feu Reymond, Pierre, Magdeleine et André, ses enffans, l'aisné aagé de 18 ans, la puisnée de 12 ;
- Catherine Salenc, femme de Jean Salenc ;
- Pierre Briquet et Babièle Bertrand, sa femme, Magdeleine, Jacques, Jean, Marie et Pierre, ses enfants, l'aisné d'iceux aagé de 22 ans, Jacques de 18, Jean de 17, Marie de 16 et Pierre de 13 ans ;
- autre Pierre Briquet et Catherine Audibert, sa femme, Marie, Anne et Jacques, ses enffans, l'aisnée âgée de 22 ans, l'autre 18 et le filz de 12 ans ;
- Marie Viane, vefve de Jean Briquet, Marie et Jacques, ses enffans, aagés d'environ 20 ans ;
- André Briquet et Jeanne Malan, sa femme, Catherine et André, ses enffans, aagés d'environ 13 ans ;
- Magdeleine Pélenque, vefve de Mathieu Meynard, Jean et Daniel Meynard, ses enffans, aagés d'environ 18 ans ;
- Suzanne Guérin, vefve de Pierre Bouer ;
- Jeanne Rousse, vefve de Jean Spariat, et Daniel, son filz, âgé d'environ 20 ans ;
- Marguerite Meynière, vefve de François Roumane, Phelipe, un de ses filz, l'autre ayant esté dessus escript ¹⁹ ;
- Pierre Bounenc, M^e chirurgien, et Anne Bounenque ²⁰, sa mère ;
- Magdeleine Bontouse, vefve de Jean Salenc, Anne et Pierre Salenc, ses enffans, aagés d'environ 22 ans ;
- Jacques Périn, cardeur à laine, et Anne Rassin, sa femme, Pierre et Anne, ses enffans, aagés d'environ 2 ans ;
- Marie Vienque, vefve de Pierre Meynard, et Pierre Meynard, un de ses filz, aagé d'environ 14 ans ;
- Samuel Palenc et Marie Buisse, sa femme ;
- Jean Bertholin, Isabeau Serre, sa femme, Jean, Poncet, Pierre, Daniel et Jacques, ses enffans, l'aisné aagé de 20 ans, Poncet de 18, Pierre de 16, Daniel de 14 et Jacques de 12 ans ;
- Pierre Rouyère, veuf, tisseur à toille, Marie et Pierre, ses enffans, aagés de 2 ou 3 ans ;
- Isabeau Reyne, vefve de Samuel Briquet, et Jean, son filz, aagé de 14 ans ;
- Jean Javeoun ²¹, Anne Palenc, sa femme, et André, son filz, aagé d'environ 18 ans ;
- Moïsse Meynard, Suzane Ginoux, sa femme, Jeanne, Jean et Marie, ses enffans, l'aisnée aagée d'environ 10 ans ;
- Pierre Roumane, mesnager, Marie Roux, sa femme, André, son filz aisné, et Marguerite Serre, femme d'iceluy, Jean et Jacques Roumane, ses autres enffans, aagés de 18 à 20

¹⁸ . Il s'agit probablement de Madeleine CLOT, veuve d'André PALENC, mort avant 1678. Elle est la mère d'Anne PALENC, femme de Jacques GUINDON, qui a abjuré juste avant.

¹⁹ . Il s'agit de Jean ROUMANE.

²⁰ . Il s'agit en fait d'Anne APPY.

²¹ . Pour JAVENC.

- ans, et Pierre, filz dudict André aagé d'environ 1 an ;
- Laurens Bernard et Marguerite Granier, sa femme, et Magdeleine, sa fille, aagée d'environ 22 ans ;
 - Marguerite Meynard, vefve de Jean Favetier, Jacques et Marguerite Meynard ²², ses enffans, aagés de 7 à 8 ans ;
 - Daniel Sauvaire, mesnager, Magdeleine Serre, sa femme ;
 - Catherine Briquet, vefve de Henric Malan, Jacques Malan, Pierre et Marie, ses enffans, l'aisné aagé de 28 ans, Pierre de 18 et la fille de 15 ans ;
 - Anne Meynard, vefve de Jacques Roumane, et Daniel, son filz, aagé de 15 ans ;
 - Lucrece Latou, vefve ²³ ;
 - Marguerite Bounine, vefve ²⁴ ;
 - Marie Magnan, fille de Jean, aagée d'environ 22 ans, Isac, son frère, aagé de 20, et Isabeau, sa sœur, aagée de 18 ;
 - Honorade Talone, vefve d'André Thalou ;
 - Magdeleine Mille, vefve de Roux ²⁵, et Joseph, son filz, aagé de 25 ans ;
 - André Bertrand, Magdeleine Roumane, sa femme, Marie, André et Pierre, ses enffans, l'aisnée aagée d'environ de 12 ans ;
 - Louise Hugue, vefve d'André Maubec ;
 - Pierre Meynard, mesnager, et Isabeau Meynard, sa femme, et Daniel, son filz, aagé de 19 ans ;
 - Michel Chalet et Jeanne Salenc, sa femme, Marguerite et Jacques, ses enffans, l'aisnée aagée de 10 ans ;
 - Pierre Meynard et Suzanne Briquet, sa femme ;
 - Marie Gayde, vefve ²⁶ ;
 - Pierre Roustang, mesnager, et Honorade Meynard, sa femme ;
 - Marie Palenc, Magdeleine Bast, vefves ;
 - Magdeleine Malan ;
 - Jacques Meynard, mesnager ;
 - Marguerite Palenc, vefve ;
 - Anne Palenc, femme de Jean Roux, Marguerite et Pierre Roux, ses enffans, aagés de 18 à 20 ans ;
 - Joseph Meynard, tisseur à draps, sa femme aagée d'environ 80 ans, Daniel et Paul, ses enffans, Honorade Meynard et Honorade Roustang, femmes d'iceux, Suzanne, Marie, Joseph, autre Suzanne, Anne, Jeanne et 2 petits à la mamelle, l'aisnée de tous âgée d'environ 16 ans, la puynée d'environ 10 ans ;
 - Jean Salenc, filz à feu Mathieu, de Sivergues, rézidant en ce lieu ;
 - Anne Buffe, vefve de Pierre Palenc, Anne et Pierre Palenc, ses enffans, l'aisné aagée de 4 ans ;
 - Claude Malan, mesnager, Marie Derrès, sa femme, Daniel Malan, son filz aisné, et Marguerite Surian, femme d'icelluy, Jeanne, sa sœur, aagée d'environ 20 ans, Claude, Joseph et Marguerite, enffans dudit Daniel, l'aisné de tous aagé de 8 ans ;
 - Isabeau Malan, vefve de Jean Bouer, Magdeleine et Suzanne, ses deux filles, aagées de 14 à 15 ans ;
 - Isabeau Palenc, femme séparée de son mary ;
 - autre Isabeau Malan, vefve de Daniel Bouer, Magdeleine et Isabeau, ses filles, l'aisnée aagée d'environ 30 ans et la cadette de 18 ;
 - Pierre Favetier, Me masson, et Isabeau Ripert, sa femme ;
 - Jacques Meynard et Anne Mouton, sa femme, et Jean, son filz, aagé d'environ 22 ans ;
 - Jeanne Magnan, vefve de Jean Martin ;

²² . Il s'agit d'une erreur du notaire : les enfants portent le nom de FAVATIER.

²³ . Il s'agit probablement de Lucrece LATHOU, veuve de Pierre PÉRIN, mort avant 1679.

²⁴ . Marguerite BONIN, veuve de Jean RECEND, mort avant 1681.

²⁵ . Elle est veuve de Jacques ROUX.

²⁶ . Il s'agit probablement de Marie GAY, veuve de Jacob MEYNARD.

- Marie Briquet, fille orpheline de Jacques, aagée de 20 ans ;
- Pierre Briquet et Marie Callier, sa femme, Suzane, Catherine et Pierre, ses enffans, l'aisnée âgée de 12 ans ;
- Daniel Palenq et Anne Palenque, sa femme, et Marguerite, sa fille, aagée de 18 ans ;
- Daniel Meynard et Suzane Palenque, sa femme, Françoise, Mathieu, Catherine et Josué, ses enffans, ladicte Françoise aagée de 22 ans, Mathieu de 14 ans, la troisisme d'environ 10 ;
- Jacques Callier, veuf, aagé d'environ 80 ans ;
- Pierre Meynard, de Josué, et Justine Buys, sa femme, Josué, Louis et Jean, ses enffans, et Isabeau, sa fille, l'aisné aagé de 30 ans, le second de 25, le troisisme de 20 et la fille de 18 ans ;
- Louis et Josué Lucs, mesnagers, frères, Magdeleine et Anne Bertrands, ses femmes, Jean, Pierre, Louis, Marie, Isabeau, Thomas, Anne, Jeanne, Catherine et Pierre, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé seulement de 10 ou 12 ans ;
- Pierre Serre, à feu Poncet ;
- Isabeau Palenc, vefve de Daniel Palenc, Isabeau et Jacques, ses enffans, l'aisnée âgée d'environ 15 ans ;
- Magdeleine Bourgue, vefve de Jean Palenc ;
- François Palenc, veuf, et Catherine, sa fille ;
- Mathieu Callier, travailleur, et Marguerite Palenc, sa femme ;
- Jean Palenc et Louyse Fléchone, sa femme, Daniel, Jean et un autre (Suzanne), ses enffans, l'aisné aagé de 20 ans, Jean de 16 ans et ladite Suzanne de 12 ans ;
- Jacques Roux, cardeur à laine, veuf, Catherine, Estienne, Marguerite et Jacques, ses enffans, l'aisnée âgée d'anviron 10 ans ;
- Charles Sadalian et Isabeau Palenque, sa femme, Lucrece, Magdeleine, Justine, Anne, Jeanne, Isac, Isabeau, Marguerite, Marie et Charles, ses enffans, l'aisnée âgée de 22 ans, la seconde de 18, la troisisme de 12 ;
- Pierre Palenc, "Peyron", Marie Briquète, sa femme, Pierre et Jeanne, ses enffans, aagés de 7 à 8 ans ;
- Suzanne Audiberte ;
- Magdeleine Meille, vefve de Pierre Serre, et sa fille ²⁷ ;
- Henric Malan et Janne Bernard, sa femme, et Marie, sa fille, aagée de 18 ans ;
- Pierre Salenc, Suzane Malan, sa femme, Mathieu et Louise, ses enffans ;
- Pierre Roux, filz de Jean ;
- Pierre Pasier, d'Anthoine, et Magdeleine Garcine, sa mère ;
- Pierre Ferrand et Anne Ailhaud, sa femme ;
- Mathieu Palenc et Magdeleine, sa fille ;
- André Briquet, Magdeleine Cantarelle, sa femme, André, Pierre et Magdeleine, ses enffans, l'aisné aagé de 12 ans ;
- Isac Trapot, du Pont en Saintonge ²⁸ ;
- Jean Vien, du lieu de Mus ²⁹ ;
- Pierre Serre, de Jean, Anne Meynarde, sa femme, Anne Roustang, sa mère, Janne, Marie, Suzane, Anne et Jacques, ses enffans, aagés de 10 ans le plus ;
- Jacques Meynard et Anne Spariat, sa femme, du Puget, André, Jeanne, Marie et une autre fille à la mamelle, l'aisnée ³⁰ aagée d'environ 14 ans ;
- Daniel Meynard, de Paul, dudit Puget, Magdeleine Palenc, sa femme, Suzane Meynard, sa belle-mère, et cinq enffans, l'aisné de tous aagé d'environ 14 ans ;
- Malte Roumane, vefve de Jacques Palenc, dict "Rousseau", et Isabeau, sa fille, aagée d'environ 35 ans ;

²⁷ . Il s'agit probablement de Marguerite SERRE.

²⁸ . Pont-l'Abbé-d'Arnoult : Charentes-Maritimes, ar. Saintes, c. Saint-Porchaire.

²⁹ . Murs : Vaucluse, ar. Apt, c. Gordes.

³⁰ . Il s'agit de Jeanne.

- Jean Clot, mesnager, du Puget, Marie Serre, sa femme, et cinq enffans, l'aisné aagé d'environ 15 ans ;
- Daniel Clot, dudit Puget, son filz Jacques, Isabeau Pazière, sa belle-fille, et une petite fille aagée d'1 an ;
- André Palenc et Pierre, son frère, dudit Puget, Magdeleine Palenc, femme dudit André, une petite fille à la mamelle, et Jeanne, leur sœur, aagée d'environ 13 ans ;
- Jacques Palenc ³¹, à feu Barthélemy, habitant du Puget, Marie Serre, sa femme, et cinq enffans, l'aisné ³² d'iceux aagé de 9 ans ;
- Jacques Jabouin et sa femme, Jeanne Palenque ;
- Jacques Martin ³³ ;
- Pierre Bounin, jeune homme, filz à feu Pierre, aagé de 30 ans ;
- Françoise Rayde, vefve de Jean Roumane, Anne, Malte, Estienne, Jacques, Jean et Jeanne, ses enffans, l'aisné d'iceux âgée de 20 ans, la seconde de 18, et ledit Estienne de 12 ans ;
- Jacques Malan, Jeanne et Jacques, ses enffans, aagés de 10 à 12 ans ;
- Joseph Richard, Isabeau et Pierre, ses enffans ;
- D^{lle} Marie Malane, vefve ³⁴ ;
- Jacques Palenc et Claire Bernard, sa femme ;
- André Roumane, Marguerite Serre, sa femme, Pierre, son filz ;
- Jacques Roumane et Jean, son frère, Daniel et André Roumane, et Magdeleine Martin, femme dudit Daniel ;
- Isac Meynard et Isabeau Roumane, sa femme, Isabeau, sa fille, aagée de 2 ans ;
- Jacques et Pierre Magnans, frères, jeunes hommes, aagés d'environ 25 ans, et Suzane Gouirane, leur mère ;
- Jean Palenc, dict "François", Marguerite Malan, sa femme, Samuel, Pierre, Jean, Jacques, Suzane et Magdeleine, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé d'environ 20 ans, le puîné de 17 ans ;
- Pierre Salenc ³⁵, aussy du Puget, Jeanne Palenque, sa femme, Marguerite, Anne, Magdeleine, Suzane et Jacques, ses enffans ;
- Pierre Palenc, dudit Puget, Françoise Cavallier, sa femme, Jean et Pierre, ses enffans ;
- Jeanne Palenque, dudit Puget, vefve d'Appy ³⁶, Isabeau et Hiéremie, ses enffans ;
- Pierre Grenier et Jeanne Chanaude, sa femme, et Jacques, son filz ;
- Marie Salenque, vefve de Jacques Rouyère, et Gaspard, son filz ;
- Marguerite Malan, vefve de Jean Roumane, Marie et Marguerite, ses filles, aagées d'environ 16 à 17 ans ;
- Barthelémy Peyre, du lieu des Baux ;
- Joseph Docende et Anthoinette Férande, sa femme, Pierre, Marguerite et Magdeleine, ses enffans, l'aisné aagé de 22 ans, l'autre de 18 et la dernière de 16 ans ;
- Louise Cartière, fille orpheline, aagée d'environ 22 ans ;
- Magdeleine Rousse, femme de Jean Boudouire ;
- Pierre Malan, viellard de 80 ans ;
- Pierre Sale, veuf, Honnorade Callière, sa mère, Phelipe, Jean, Pierre et Anthoine, ses enffans, l'aisné aagé d'environ 14 ans ;
- Pierre Andrivet, Suzanne Rey, sa femme, Charles, André, Magdeleine, Jeanne et Françoise, ses enffans, l'aisné d'iceux aagé de 20 ans, l'autre de 18 et l'autre de 16 ;
- Anthoine Peyron, cardeur à laine, et Isabeau Bounine, sa femme ;
- Pierre Verpian, des Baux, habitant despuis 3 ans en ce lieu ;

³¹ . Il s'agit plutôt de Jean PALENC.

³² . Il s'agit d'une fille, Marguerite.

³³ . Suivi d'un passage barré (qui permet de l'identifier) : *et Marie Rousse, sa femme*. Marie ROUX abjure à Eyguières le 22 octobre.

³⁴ . D^{lle} Marie MALLAN, femme du S^r Jean MEYNARD, bourgeois.

³⁵ . Il s'agit plutôt de Jean PALENC.

³⁶ . Louis APPY, de Lacoste.

- Jacques Garcin, sa femme Anthoinette Pazier, Jean et Anthoine, ses enffans, aagés d'environ 18 ans ;
 - André Palenc et Jeanne Chauvine, sa femme, Anne, Malte et Jean, ses enffans, l'ainnée aagée d'environ 8 ans ;
 - Jean Palenc et Marie Meynard, sa femme, Jeanne, Marie, Pierre et Isac, ses enffans ;
 - Jean Malan, Anne Grasse, sa femme, Jean et Jacques, ses enffans ;
 - André Jabouin et Anne Ginoux, sa femme, Pierre, son filz, aagé de 8 ans ;
 - Jean Buffe, menuzier, Jeanne Palenque, sa femme, et Jean, son filz, aagé de 25 ans ;
 - Jean Palenc, Marguerite Arnoux, sa femme, et Daniel, son filz ;
 - Jean Ferrand, jeune homme de 25 ans ;
 - Jacques Palenc, du Puget, Suzane Périn, sa femme, Magdeleine, Marguerite, Samuel, Pierre et Lucrèce, ses enffans ;
 - Jeanne Palenque, fille orpheline de Pierre ;
 - Mathieu Pazier, mesnager, Marguerite Atte, sa femme, Jeanne, Isabeau et Marguerite, ses enffans, l'ainné aagée de 18 ans, l'autre 14 et l'autre 12 ;
 - Pierre Briquet, travailleur, Mobile Bertrand, sa femme, Jacques, Jean, Pierre, Magdeleine et Marie, ses enffans, l'ainné d'iceux aagé de 18 ans et le second de 15 ;
 - S^r André Serre et D^{lle} Marguerite Bouer, sa femme, Jean, André, Pierre, Marguerite et Magdeleine, ses enffans, l'ainné d'iceux aagé d'environ 15, l'autre de 13 ;
 - Suzanne Serre, vefve de feu Louis Bonnet ;
 - Pierre Palenc et Isabeau Grasse, sa femme, André et Jean, ses filz ;
 - André Mouton, aagé d'environ 28 ans, jeune homme ;
 - Mathieu Briquet, filz de Malte, antienne catholique ;
 - André Cuissot, de Lourmarin, aagé de 25 ans ;
 - Jacques Palenc, tisseur à toille, et Claire Bernard, sa femme ;
 - Samuel Palenc, aagé de 75 ans ;
 - Anthoine Monestier, filz à feu Alexandre ;
 - Jean Ferrand et Louyse Rey, sa femme, vieillards de 80 ans ;
 - Paul Denys, de la ville d'Orange, M^e cordonnier, aagé de 35 ans ;
 - Jean Gachet, cardeur à laine, de la mesme ville d'Orange, aagé de 45 ans ;
 - Marie, Magdeleine et Isabeau Surians, fille à feu S^r Pierre Surian, bourgeois, de Lansson ³⁷, aagée l'ainnée de 16 ans, présantée par le S^r Jean Meynard, bourgeois, de ce lieu, leur tuteur ;
 - Pierre Monnier, de L'Arbre en Dauphiné ³⁸, compagnon cardeur, aagé de 26 ans ;
 - Marguerite Estienne, vefve de Jacques Ferrand ;
 - Pierre Cantarelle, cabaretier, et Isabeau Clot, sa femme, Jean, son filz, et Jeanne Palenque, femme d'iceluy, et Pierre Cantarelle, filz dudit Jean, aagé de 3 ans ;
 - Magdeleine Serre, femme de Daniel Sauvaire, Jean, son filz aisé, et sa femme ³⁹, Jacques, Jeanne, Pierre, Sauveur et Alexandre Sauvaires, ses autres enffans, Jacques aagé de 20 ans, Jeanne de 18, Pierre de 15, Sauveur de 12 et Alexandre de 10 ans ;
 - D^{lle} Suzanne Ricarde, vefve dudit feu S^r Surian ;
 - Pierre Roumane, M^e courdonnier, et Magdeleine Peyre, sa femme ;
- tous de ce lieu de Mérindol ou du Puget-lèz-Lauris.

Lesquels, de leurs grés, ont dict et déclaré, comme ilz disent tous et déclairent estre véritable qu'ilz ont desjà par cy-devant abjuré l'hérésie de Calvin, dicte R.P.R., que les uns et les autres avoient professé, entre les mains de messire André Félix, prêtre, vicaire perpétuel dudit lieu, docteur en sainte théologie et offitial forain de l'évesché de Cavaillon, quy les a absous de la censure par eux encourue, et qu'ilz ont fait profession de la foy catholique, apostolique et romaine qu'ilz ont promis, comme en tant que de besouin promettent et jurent sur les saintes Escriptures de tenir et garder constamment,

³⁷ . Lançon -Provence : Bouches-du-Rhône, ar. Aix, c. Salon.

³⁸ . Peut-être Les Abrets : Isère, ar. La Tour-du-Pin, c. Le Pont-de-Beauvoisin.

³⁹ . Marie FRANC.

1686

f° 426 :

*Option faitte sur le prieuré de Lauris par mes-
sire Jean Drogoul, prêtre, vicaire perpétuel du-
dit lieu, pour avoir sa congrue ensuite de la
déclaration de Sa Majesté ⁴¹*

Il a fait option pour la portion congrue le concernant pour la vicairie de ce dit lieu à la somme de 300 livres annuellement.

Il s'agit du prieuré Notre-Dame de la Purification.

Le prieur est noble Henri de BOUYER.

⁴¹ . Déclaration du 29 janvier 1686.